

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2024

**FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de 6 conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

CONSIDÉRANT QUE suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 1615;

CONSIDÉRANT QUE l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (*LERM*) autorise le conseil « *d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales* » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de 4 conseillers;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « *qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de 4 conseillers;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Composition du conseil

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de 4 conseillers.

Article 2. Entrée en vigueur et prise d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s'applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3^e alinéa de l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

ADOPTÉ À
ce

Maire

Directeur général et greffier-trésorier